

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE MINIME ET CADET 2020

PRÉAMBULE

La FFSA organise un Championnat de France d'Endurance Minime et un Championnat de France d'Endurance Cadet sur 3 épreuves.

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International et de la réglementation FFSA.

1.2. Calendrier 2020

<i>Date</i>	<i>Circuit</i>	<i>Appellation</i>
11/04/2020	Le Mans	90 minutes du Mans
16/05/2020	Anneville	90 minutes de Rouen
7 & 8/11/2020	Angerville	90 minutes d'Angerville

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

1.3. HORAIRES

1.3.1 Les horaires seront envoyés aux équipages inscrits, aux organisateurs et aux Officiels de l'épreuve.

1.3.2. Le contrôle administratif, la distribution et le marquage des pneumatiques se dérouleront le samedi de 8 h à 10 h. Le contrôle des extincteurs se déroulera le samedi de 8 h à 10 h.

1.3.3. La manifestation débutera le samedi matin avec les essais libres. Entre le lundi précédant la manifestation et les essais non officiels du samedi, aucun roulage, même de location n'est autorisé.

1.3.4. Les essais chronos se dérouleront le jour de la course.

1.4. VÉRIFICATIONS

L'enregistrement technique du matériel et le contrôle vestimentaire auront lieu le samedi matin.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Ces deux Championnats de France seront ouverts à tous les pilotes ayant 7 ans révolus à 13 ans, détenteurs d'une licence nationale Minime et ou Cadet délivrée par la FFSA.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1 Le maximum d'équipages admis dans chacune des épreuves sera fonction de la capacité de chaque circuit (voir réglementation FFSA). Ces équipages seront composés de 2 pilotes.
- 3.2.2 Les équipages inscrits pour la totalité de ce Championnat de France Minime et Cadet seront retenus en priorité. Pour les engagements à une épreuve, ils seront retenus selon l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.
- 3.2.3 Avant le départ, dans le cas de forfait d'équipages engagés, il pourra être fait appel à des équipages suppléants présents sur le terrain.

3.3. INSCRIPTIONS

- 3.3.1 Tout équipage désirant participer au Championnat de France Endurance devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France (www.ffsa-karting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0)6.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. L'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi précédant l'épreuve à 20h00. L'inscription d'un pilote enregistrée dans les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré.

- 3.3.2. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, les laissez-passer et l'emplacement paddock pour chacune des épreuves du Championnat de France. Seules des servitudes (camping, électricité, eaux, etc...) pourront être facturées en supplément par l'organisateur.
- 3.3.3 En cas de non-participation d'un équipage à l'une des épreuves, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- 3.4.5 Règlement particulier (voir ultérieurement).

ARTICLE 4. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

4.1 MATÉRIEL ADMIS

- 4.1.1. **Le matériel admis reprend :**

Matériel Minime et Cadet FFSA 2020.

- 4.1.2. **Généralités, identification, plombage :**

Chaque équipage disposera de deux châssis (course à l'américaine) ou d'un châssis à partager et de deux moteurs **identifiés** de la catégorie défini par l'équipage.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation du cadre par les Commissaires Techniques et autorisation des Commissaires Sportifs.

- 4.1.3 **Moteurs**

Matériel Minime et Cadet FFSA 2020.

Points spécifiques à l'endurance pour les catégories Minime et Cadet

- 4.1.4. Châssis / Carrosserie :**

Homologué FFSA avec le châssis

Aucun élément extérieur ne doit dépasser le spoiler avant et les protections des roues arrière. Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière. Les anciens châssis restent autorisés.

Châssis / Freins**Selon homologation FFSA du châssis****Châssis / Tubage (manchonnage) :**

Aucun tubage.

4.1.6. Faisceau électrique et batterie :

Le faisceau électrique doit rester d'origine, connectique comprise.

4.1.7. Réservoir et radiateur :

Réservoir standard de karting régulièrement commercialisé, à bouchon vissé (5 litre maximum).

4.1.8. Silencieux et boîte à air :

Selon réglementation FFSA de la catégorie.

4.1.11. Poids :

Le poids minimum devra être conforme au règlement à tout moment de l'épreuve.

Poids minimum :

- **Minime** **100 kg**
- **Cadet** **120 kg**

Chaque équipage sera contrôlé avant, pendant et après la course à un lieu à définir suivant les circuits.

4.1.12. Lest :

Fixé par au moins deux vis (diamètre 8 mm minimum) avec rondelle large et écrous freinés. Il conviendra de prévoir pour chaque vis de fixation du lest un trou accessible de 3 mm minimum.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES – ÉQUIPEMENTS**4.2.1. Carburant**

Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par le concurrent (voir article 10 du RTN) – Annexe Technique FFSA au Règlement CIK-FIA. Toutefois, une station unique pourra être choisie par l'organisateur.

L'essence devra être **du type Sans Plomb E5-98** commercialisée en France.

4.2.2. Pneumatiques

Chaque équipage disposera, par épreuve, de **4** pneus slick (2 avant et 2 arrière) par kart.

La marque et le type de pneus sont les mêmes que ceux de la catégorie définie. Pour les catégories Minime et Cadet dans ce double Championnat de France. Les pneus de course slick **seront** impérativement **ceux** fournis et marqués par l'organisateur.

Les pneus slick seront tirés au sort. Le tirage au sort sera effectué par l'organisateur, fournisseur de la catégorie et sous sa responsabilité. L'attribution se fera pendant les enregistrements administratifs le samedi matin. Les concurrents devront impérativement faire marquer leurs pneus dès leur attribution. Seuls les pneus achetés le jour même pourront être marqués et utilisés en course. Ces pneus de course serviront aux essais libres obligatoirement à partir de la 4ème séance d'essai sauf éventuellement à la première séance ~~ou il sera possible d'utiliser un train de pneus personnel pour découvrir la piste.~~

Tout pneu utilisé en course doit impérativement être marqué sur les deux flans et à l'intérieur au numéro du kart. Aucun pneu ne pourra être marqué après la clôture des enregistrements techniques, sauf avis contraire de l'organisation (Commission Technique ou Sportive).

Il est de la responsabilité des équipages de faire marquer et de vérifier le marquage des pneus, avant le début de la course.

Référence des pneumatiques

Pneus slick : Vega M1.

4.2.3. Huiles de mélange :

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées.

4.3. NUMÉROS DE COURSE

4.3.1 La FFSA attribuera, à chaque équipage, 4 numéros de course et 4 plaques du numéro.

4.3.2. Les plaques numéros, les numéros et les identifications seront fournis par la FFSA et pourront inclure une publicité obligatoire.

- Fond blanc et chiffres noirs en Minime.
- Fond jaune et chiffres noirs en Cadet.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

5.1. Les équipages auront la possibilité d'apposer des publicités.
En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.
En cas de non-respect du plan d'identification, toute équipe se verra infliger une amende de 100 €.

5.2. Chaque équipage pourra poser une banderole sur le circuit aux places réservées par le promoteur.
Cette publicité ne pourra rentrer en concurrence avec les annonceurs du Championnat de France et/ou du circuit.

Les équipes devront faire un effort d'uniformité dans la présentation de leurs combinaisons et de leurs karts.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

Des essais libres se dérouleront à partir du samedi matin suivant les horaires définis.

7.2. BRIEFING

Il aura lieu à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs (sanction d'absence 150 €).
L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Les essais chronométrés se dérouleront le samedi sur une durée de 10 minutes. Un pilote devra être défini par l'équipe.

En cas d'incident pendant les **essais chronométrés**, le kart en panne devra être ramené en parc d'assistance (parc fermé) et pourra rejoindre son stand quand tous les karts seront **auront été** pesés. Après les pesées de tous les concurrents, les karts pourront regagner leurs stands.

PROCÉDURE DE PESÉE DANS LE PARC D'ARRIVÉE (ASSISTANCE)

A l'issue des essais chronométrés, les karts seront pesés et resteront en parc assistance jusqu'au dernier kart pesé.

Toute intervention mécanique dans le parc assistance départ est interdite, sauf la pression des pneumatiques.

Seules des interventions en rapport avec la sécurité pourront être effectuées après autorisation du Délégué Technique FFSA.

7.3.2. Procédure départ

L'accès à la pré-grille sera fermé 5 minutes avant le départ. Tout concurrent en retard partira de l'allée des stands après le baisser du drapeau plus 6 secondes.

7.3.2.1. Tour de formation

Lors des **tours de formation** du départ, un équipage pourra rentrer à son stand pour toutes interventions et pourra reprendre la piste seulement après le départ donné + 6 secondes.

7.3.2.2. Ligne Rouge

Lors du tour de formation, un pilote peut rejoindre sa position initiale avant le passage sur la ligne rouge.

7.3.2.3. Départ

Au départ un pilote doit laisser un écart visible avec le kart qui le précède.

Tout manquement à ces règles sera pénalisé.

7.3.3. Course

La durée de chaque épreuve sera de 90 minutes (sauf la dernière course au Mans : 4 X 24 Minutes) avec un minimum **de 25 minutes** par pilote. Trois changements de pilote après le départ de la course.

Départ	1er chgt.	2ème	3ème
y	x	y	x

- La durée d'un relais est limitée à **25 minutes** maximum pour toutes les épreuves (sauf règlement particulier).
- 2 minutes avant l'arrivée (panneau présenté par le Directeur de Course), les changements ne seront plus autorisés et l'accès au stand ne sera plus possible.
- En cas de panne lors des 2 dernières minutes de course, le kart devra être ramené au parc fermé.
- A l'issue du temps réglementaire, le tour entamé sera poursuivi et comptabilisé jusqu'au passage sur la ligne du dernier de ce tour. Le drapeau à damier sera présenté juste derrière le dernier du tour et devant le premier du classement.
- Le classement de la course sera déterminé par le nombre de tours effectués. L'arrêt de la course sera au baissé du drapeau.
- Pour les courses semi-nocturnes, les éclairages seront obligatoires.

7.3.4. Ramassage des karts

Les karts en panne sur la piste seront ramenés au stand, sans utilisation de matériel de transport, par 3 personnes maximum, le pilote et 2 mécaniciens ou chef de stand, et cela dans le respect des règles de sécurité,

7.3.5 Ravitaillement et relais

Dans la voie des stands, toute intervention mécanique est interdite sauf :

- Changement de pilote et de kart pour ceux qui sont l'américaine et transpondeur,
- Pression,
- Bougie
- Graissage de la chaîne

Seuls **3 mécaniciens** pourront intervenir devant les stands. Toute autre intervention mécanique devra s'effectuer dans les stands où le nombre d'intervenants n'est pas limité. Lors des relais et changement de pilote, le kart partant récupérera le transpondeur du kart rentrant.

Un temps imparti dans les stands entre la rentrée et la sortie marqués par les cônes, sera défini suivant les circuits.

7.3.6 Vitesse dans la voie des stands

La vitesse dans la voie des stands est limitée.

7.3.7 Arrêt de course ou suspension

7.3.7.1 **Drapeau Slow** : en cas d'accident quelconque, la Direction de Course pourra mettre le drapeau Slow sur la tête de la course. Durant ce drapeau, les concurrents pourront ravitailler et reprendre la piste mais en dernière position du peloton.

7.3.7.2 **Drapeau rouge** : s'il devient nécessaire d'arrêter la course à cause d'un accident, pour des raisons de sécurité ou pour toute autre raison, un drapeau rouge immobile sera déployé par le Directeur de Course et simultanément, le drapeau jaune sera déployé à tous les postes de signalisation, indiquant que la course est arrêtée.

a/ Si moins de 30 % de la course est effectué :

La course sera courue à nouveau et le premier départ déclaré nul et non avenu.

b/ Si de 30 % à 60 % de la course est effectué :

Attribution de 50% des points et le résultat sera donné par ordre final à la fin du tour précédant la suspension. *Cependant, si la course peut être reprise, la durée de la nouvelle course sera égale à la différence entre le temps prévu et le temps déjà accompli.*

c/ Si plus de 60% de la course est effectué :

Course déclarée accomplie et le résultat en sera donné par ordre final à la fin du tour précédant l'arrêt.

7.3.8 Panneau 2 tours ou 2 minutes

Lors de toutes les épreuves d'endurance (sauf règlement particulier) 2 minutes ou 2 tours avant l'arrivée signalée par le panneau du Directeur de Course, l'entrée des stands et la sortie des stands seront fermées. Il est bien entendu que si une équipe est rentrée avant la présentation du panneau 2 tours ou 2 mn, cette équipe pourra ressortir des stands et reprendre la piste. Autrement, toutes les équipes qui tomberont en panne après la présentation du panneau 2 minutes ou 2 tours, doivent se rendre automatiquement en parc fermé. Pour le non- respect de ce point de règlement, la Commission Sportive appliquera la pénalité prévue.

ARTICLE 8. PÉNALITÉS

Les pénalités « stop and go » seront effectuées à l'endroit déterminé par le Directeur de Course lors du briefing et seront décidées par le Collège des Commissaires Sportifs sur proposition de la Direction de Course ou des Commissaires Sportifs.

- Non-respect de la procédure de départ : 5 minutes.
- Non-respect de la configuration du circuit : 3 minutes (stop and go) ou un passage dans les stands.
- Non-respect des relais : 5 tours.
- Couper le circuit moteur en marche pour regagner le stand : 5 minutes (stop and go) ou hors-course.

- Entrée et sortie des stands non respectées : 5 minutes ou hors-course.
- Kart en panne ramené par plus de 3 personnes ou par un matériel de transport : 3 minutes (stop and go).
- Mécanique sur la piste * : 3 minutes (stop and go) (sauf changement de bougie).
- Ravitaillement sur la piste : 3 minutes (stop and go).
- Présence sur la piste d'un membre de l'assistance du pilote sans raison évidente : 3 minutes (stop and go).
- Vitesse excessive dans les stands : 1 passage par les stands sans arrêt (la notion de "vitesse excessive" sera laissée à l'appréciation des Commissaires Sportifs).
- Doubler sous un drapeau jaune : 3 minutes (stop and go).
- Non-respect de la sécurité, de l'environnement : 3 minutes (stop and go).
- Non-respect du temps de roulage : 1 passage par les stands sans arrêt (drive through).
- Utilisation d'un démarreur extérieur hors des stands : 1 passage par les stands sans arrêt.
- Pneus non marqués : hors course.
- Non-respect de la réglementation technique : déclassement, hors course, ou exclusion de la manifestation.
- Matériel non enregistré : hors course.
- Non-respect des Officiels et comportement anti-sportif : stop and go, déclassement, exclusion de la manifestation, Commission Discipline.
- En fin de course dans l'impossibilité d'exécuter une pénalité en stop et go ou drive through, toute pénalité sera transformée en tour (1 minute ou 1 tour).
- Kart en panne sorti du circuit par une autre sortie que celle prévu lors du briefing : 3 minutes.

Il est toléré, en cas d'incident ou de panne sur la piste, de se faire pousser par un mécanicien, celui-ci devant partir des stands.

Pour toutes infractions mineures et sur décisions des Commissaires Sportifs, une pénalité de passage dans les stands pourra être appliquée.

*Précision : il est considéré comme intervention mécanique l'usage d'un outil sur la piste, seule l'utilisation d'une clé à bougie est tolérée.

Pénalité de poids :

- de 0,100 kg à 1 kg au-dessous du poids : remise en conformité et 1 minute de pénalité. Pesée finale 1 place
- de 1 à 2 kg en dessous du poids : remise en conformité et 2 minutes de pénalité ou 2 places.
- de 2 à 3 kg en dessous du poids : remise en conformité et 3 minutes de pénalité ou 3 places.
- de 3 à 4 kg en dessous du poids : remise en conformité et 4 minutes de pénalité ou 4 places.
- de 4 à 5 kg en dessous du poids : remise en conformité et 5 minutes de pénalité ou 5 places.
- supérieur à 5 kg : 1 minute par tranche de kg supplémentaire. 1 place supplémentaire par tranche de kg supplémentaire.
- supérieur à 10 kg : déclassé.

ARTICLE 9. BARÈME D'ATTRIBUTION DES POINTS

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

**Un seul barème de points sera établi pour chaque course.
Un classement Minimes et Cadets seront établis par la suite.**

Chaque course donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1er	18 points au 8ème	11 points au 15ème	4 points au 22ème
40 points au 2ème	17 points au 9ème	10 points au 16ème	3 points au 23ème
32 points au 3ème	16 points au 10ème	9 points au 17ème	2 points au 24ème
26 points au 4ème	15 points au 11ème	8 points au 18ème	1 point du 25ème au
22 points au 5ème	14 points au 12ème	7 points au 19ème	dernier classé
20 points au 6ème	13 points au 13ème	6 points au 20ème	

19 points au 7ème 12 points au 14ème 5 points au 21ème

9.2. CLASSEMENT PAR ÉQUIPAGE

Lors de chaque épreuve du Championnat de France, un classement sera édité, dans lequel figureront le nom des pilotes et la catégorie dans laquelle sont inscrits les équipages. A l'issue de la saison, seule l'équipe en tête du classement final en Minime et Cadet remportera l'un ou l'autre un titre après un décompte d'une épreuve, seul trois épreuves sont retenues.

Chaque équipage totalisera les points obtenus au classement de chaque course.

En cas d'ex æquo, ceux-ci seront départagés de la façon suivante : le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex æquo, le classement de la dernière épreuve les départagera.

Si aucun départage ne peut être effectué, ces équipages seront considérés comme ex æquo.

Le classement final du Championnat de France se fera sur la totalité des résultats. Une équipe pourra changer de pilote à son gré, mais seuls les pilotes ayant participé à 50% des épreuves dans la même équipe seront retenus dans le classement final.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. REMISE DES PRIX

A l'issue de chaque épreuve, les trois premiers équipages classés de chaque catégorie se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Les équipages Champion de France en Minime et en Cadet seront invitées à la remise des prix FFSA.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque épreuve et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers équipages classés en Minimes et en Cadets seront appelés au podium sous la responsabilité de l'organisateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du manufacturier.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.